

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	33
Nombre de pouvoirs	10
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2023 – 048

Création d'un groupement de commande pour la réalisation d'une étude de transfert de compétences alimentation en eau potable et modalités de portage

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à 17H00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 6 avril 2023.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

ANTON Gisèle ; MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline (*Arrivée à 19H17 au point 19*) ; ROUGIER Bernard ; DUGAUD Isabelle ; MALHOMME Elodie (*Départ à 19H15 au point 18*) ; DEBAENST Catherine ; DANIEL Pascal ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; CHABANT Evelyne ; PERRIERE Vincent ; LEGROS Pierrette (*Départ à 19H00 au point 16*) ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; DEPEIGE Monique ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques.

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

HAGENBACH Nadine à CHABANT Evelyne ; COLLET-DUFAYS Céline à ROUGIER Bernard (*fin du pouvoir à 19H17 au point 19*) ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; BOUQUET Benjamin à DUCOURTIOUX Stéphane ; BAUCULAT Annick à AUMENIER Gérard ; DURAND Serge à BERTIN Valérie ; LABOURIER Dominique à DUGAUD Isabelle ; ESTERELLAS Philippe à NICOUX Renée ; COLLIN Philippe à MERIGOT Pascal ; LEGROS Pierrette à PRIOURET Denis (*Début du pouvoir à 19H00 au point 16*) ; MALHOMME Elodie à LHERITIER Laurent (*Début du pouvoir à 19H15 au point 18*)

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

ROGER Thierry ; LEGER Jean-Luc

Présentation de la demande

Une première convention dite « de partenariat » établie avec le SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse avait été rédigée pour répondre à cette coopération ; cependant le service de contrôle de légalité a fait valoir qu'une convention de partenariat n'était pas la forme juridique adaptée à ce genre de projet d'étude en commun. Il convient donc de procéder au retrait de cette délibération qui n'avait fait l'objet d'aucune mise en œuvre.

Il est donc envisagé de constituer un groupement de commandes pour la conduite d'une étude portant sur le transfert de la compétence « alimentation en eau potable ». Pour cela, la Communauté de communes Creuse Grand Sud s'associe au SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse et aux communes précitées.

Cependant, le groupement de commandes ne porte que sur le volet « alimentation en eau potable » de l'étude.

Eléments d'appréciation

Le projet de convention joint en annexe de la présente délibération organise les modalités de fonctionnement de ce groupement de commandes.

Eléments financiers

Les frais relatifs à cette commande visent à être partagés entre les membres du groupement au prorata (%) du nombre total d'abonnés des services d'alimentation en eau potable. L'étude doit faire l'objet d'un accompagnement financier par subvention s'élevant à hauteur de 80 %.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses en € TTC		Recettes en € TTC	
Etude de transfert Volet « eau potable »	35 000.00 €* 	Subvention Agence de l'Eau Loire Bretagne (70%)	24 500.00 €
		Subvention Département de la Creuse (10%)	3 500.00 €
		Autofinancement (20%)	7 000.00 €
		<i>SIAEP (50%)</i>	<i>3 500.00 €</i>
		<i>Gentioux-Pigerolles (15%)</i>	<i>1 050.00 €</i>
		<i>Faux-la-Montagne (14%)</i>	<i>980.00 €</i>
		<i>Saint-Quentin-la-Chabanne (10%)</i>	<i>700.00 €</i>
		<i>Gioux (7%)</i>	<i>490.00 €</i>
		<i>Féniérs (3%)</i>	<i>210.00 €</i>
		<i>La Villedieu (1%)</i>	<i>70.00 €</i>
TOTAL	35 000.00 €	TOTAL	35 000.00 €

A noter que la Communauté de communes n'est pas dotée d'un service d'Alimentation en Eau Potable et n'a aucun abonné. Sa participation correspond aux frais engagés par la structure et relatifs à son rôle de coordonnateur du présent groupement de commandes.

Au regard de ces éléments précités et après avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **RETIRE** la délibération 2022-156 portant constitution d'un partenariat par convention avec le SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse, pour la réalisation d'une étude transfert commune de la compétence eau potable
- **APPROUVE** l'adhésion au groupement de commandes
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout acte concourant à la mise en œuvre de la présente délibération, dont la convention jointe en annexe

CONTRE : 0

POUR : 43

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité des votants

Ainsi fait et délibéré le 13 avril 2023 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le
PUBLIÉE le

25 AVR. 2023

Valérie BERTIN,
Présidente

